

LA CAMPAGNE DE BOURSES DE LYCEE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022 POUR LES ELEVES NON BOURSIERS EN 2020-2021

Elle s'effectue en deux périodes : l'une au printemps, l'autre à la rentrée.

Première période du 17 mai au 6 juillet 2021 :

- **du 17 mai au 6 juillet 2021**, les demandes de bourses au format papier pourront être déposées dans les établissements.
- **du 28 juin au 6 juillet 2021**, les demandes en ligne seront ouvertes pour les familles qui n'auront pas déposé de demande papier.

Deuxième période du 2 septembre au 21 octobre 2021 :

Les demandes pourront être déposées en **ligne** ou **au format papier**. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **21 octobre 2021 à minuit**. Après cette date, les parents d'élèves ne pourront plus accéder à la saisie d'une demande en ligne.

LA DEMANDE PAPIER :

Le formulaire de demande de bourse nationale de lycée est téléchargeable sur le site <https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511> et sur le site ENT de l'établissement, rubriques « vie de l'établissement » « publications » et « infos pratiques/tarifs et bourses » ou être retiré au service intendance de l'établissement.

LA DEMANDE EN LIGNE : (du 28 juin au 06 juillet 2021 et à compter du 02 septembre 2021)

Effectuée avec le compte unique EduConnect qui remplace les anciens comptes. Il simplifie le suivi et l'accompagnement de la scolarité de mes enfants.

Je me connecte à **Scolarités Services**, je choisis EduConnect. Je crée mon **compte unique** avec mon **numéro de téléphone portable** donné lors de l'inscription de mes enfants. J'utilise ce compte unique avec mon identifiant et mon mot de passe pour tous mes enfants, tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

J'accède à la rubrique « Bourse de lycée ». Je fais la demande pour mon enfant qui est au lycée et qui n'est pas encore boursier.

La demande sera traitée dès la rentrée de septembre par le service de gestion des bourses de mon académie.

BAREME DES BOURSES NATIONALES D'ETUDES DE SECOND DEGRE DE LYCEE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2021 – 2022 – Année de référence des revenus : 2020

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020					
	ECHELON 1	ECHELON 2	ECHELON 3	ECHELON 4	ECHELON 5	ECHELON 6
1	18 828	14 904	12 658	10 209	6 345	2 480
2	20 276	16 261	13 808	11 136	7 050	2 963
3	23 171	18 970	16 110	12 993	8 460	3 927
4	26 793	21 682	18 412	14 849	9 869	4 889
5	30 413	25 748	21 864	17 634	11 984	6 335
6	34 760	29 812	25 317	20 420	14 100	7 779
7	39 104	33 878	28 770	23 202	16 215	9 226
8 ou plus	43 449	37 945	32 223	25 986	18 330	10 671
Montant annuel de la bourse	441 €	543 €	639 €	738 €	834 €	936 €